**PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER :**

**DOSSIER D’INSCRIPTION SCOLAIRE - Année 2024 / 2025**

Le dossier complet doit être déposé à la mairie au plus tard

le 1er mars 2024

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ**

* Fiche de renseignements
* Fiche Sanitaire de Liaison
* Photocopie des vaccins obligatoires (nom et prénom de l’enfant sur chaque page)
* Photocopie du livret de famille (pages **des parents** et de **tous les enfants à charge**)
* Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** à l’adresse de Montussan (EDF, Eau,…)
* En cas de divorce ou de séparation des parents : le jugement de divorce ou tout document stipulant l’autorité parentale de chacun des parents
* Afin de définir la tarification de l’accueil périscolaire : **Attestation CAF** avec montant du quotient familial ou **Avis d’imposition 2023** (revenus 2022)
* L’attestation d’assurance de l’enfant doit être fournie **dès la rentrée scolaire**

**Cas particuliers :**

* 1ère inscription dans les écoles de MONTUSSAN :
* Certificat de radiation de l’ancienne école (pour les enfants déjà scolarisés)
* **Ecole maternelle** : Une fois le dossier complet déposé et l'inscription validée en mairie, le directeur de l'école, M. MOLINIÉ, prendra contact directement avec chaque famille afin de fixer un rendez-vous.
* *Enfant domicilié hors commune* :
* Courrier de demande de dérogation motivée. Toute demande est accordée pour un cycle, et doit être impérativement renouvelée lors du passage à l’école élémentaire.

*Partie à compléter par la Mairie de MONTUSSAN*

L’inscription de l’enfant…………………………………………………………………… dans l’Ecole Maternelle de MONTUSSAN pour l’année scolaire 2024/2025 est :

* Validée.
* Refusée.

Fait à Montussan, le ……………………………….

Le Maire, Frédéric DUPIC